



FÉDÉRATION FRANÇAISE de JEU de BALLE au TAMBOURIN

COMITE DIRECTEUR N°010 du Dimanche 09 août 2026

Présents : Chloé ALIGNAN, Bernard BARRAL, Patrice CHARLES, Léa FABRE, Lucie FABRE, Patricia GANIVENQ, Philippe GOUNEAUD, Oznur LAVAUD, Patrice OM, Séverine ROUGELIN, Magali VESSIERE,

Excusés : Laure BERENGUER (pouvoir Patrice CHARLES), Eric DELEENS (pouvoir Patricia GANIVENQ), Laure FERRIÈRES (pouvoir Patrice CHARLES), Nancy LOPES (pouvoir Oznur LAVAUD), Nicolas TERME.

Absents : Guy CASTELBOU, Célestin ELICES, Jérémy HERNANDEZ, Philippe MARCHEGAY, Nicolas ROUX.

La Présidente ouvre la séance à 10h00.

Dans un premier temps, la Présidence Patricia Ganivenq souhaite rappeler à tous les membres du Comité Directeur qu'ils disposent d'une totale liberté d'expression et de débat au sein des instances de la fédération. Ils peuvent ainsi exprimer leurs désaccords, formuler des propositions et voter contre une décision.

Toutefois, une fois qu'une décision est adoptée par le Comité Directeur, elle devient une **décision collective de la fédération**. Chaque élu, y compris celui qui s'y est opposé, se doit de respecter cette décision et de ne pas la remettre publiquement en cause d'une manière susceptible de nuire à l'image ou à la crédibilité de l'institution.

Le devoir de réserve ne remet donc pas en cause le droit au désaccord. Il implique simplement que **les débats et les divergences s'expriment prioritairement au sein des instances compétentes**, tandis que les décisions adoptées collectivement doivent ensuite être respectées par l'ensemble des élus.

Ce principe constitue une règle essentielle de loyauté, de responsabilité et de bon fonctionnement démocratique d'une fédération.

1/ Avancement du travail des Commissions

A - Commission Juges et arbitres, Président Célestin Elices

- **Coupe d'Europe des clubs Open**

La Commission a désigné les arbitres qui ont officié durant la Coupe d'Europe des Clubs en extérieur (Notre Dame de Londres) soit : pour 8 rencontres une mobilisation de 8 arbitres sur les 2 jours de manifestation.

- **Session d'arbitrage**

La date de la prochaine session de l'examen d'arbitre sera communiquée très rapidement par la commission.

- **Sécurité des joueurs et spectateurs**

Le problème de la sécurité des joueurs et des personnes autour du terrain est abordé, notamment en raison du positionnement de certains spectateurs autour du terrain lors de la phase finale de la Coupe de France et de la Coupe Condor à Vendémian. Les membres du Comité Directeur rappellent que c'est l'arbitre qui est le garant du jeu et donc de la sécurité des joueurs et spectateurs autour du terrain.

B - Commission Communication et Promotion, Présidente Chloé Alignan

Les principaux travaux de la commission lors des dernières semaines, sont abordés :

- **Promotion de la Coupe d'Europe des Clubs en extérieur**

Elle a été réalisée en collaboration avec le club de Notre Dame de Londres. Le regret lors de cette manifestation est de ne pas avoir pu donner les résultats en live durant le week-end.

- **Promotion de la communication de la Coupe de l'amitié** qui se déroulera les 22 et 23 août prochains à Cournonterral.

Un livret d'accueil pour la Coupe de l'Amitié afin de faciliter le voyage des supporters et équipes. Les membres du Comité Directeur souhaitent que les résultats puissent être diffusés en direct durant les rencontres. Nicolas Terme, Lucie Fabre, Patrice Charles et Patricia Ganivenq seront sur place et s'organiseront pour diffuser les résultats de toutes les rencontres sur les réseaux sociaux de la Fédération, à savoir Facebook et Instagram.

- **Promotion et parution dans le Midi Libre.**

Certains membres du Comité Directeur regrettent qu'il y ait peu d'articles sur le Midi Libre, mis à part lors des grosses manifestations comme la Coupe d'Europe, la Coupe de France ou la Coupe de l'amitié. Les membres du Comité directeur souhaiteraient qu'un communiqué de presse puisse être envoyé toutes les semaines avec au moins les résultats et les classements. Ceci est difficile puisque certains clubs n'entrent pas les résultats sur le site dédié de la Fédération.

Face à ce constat, les membres du Comité Directeur décident de proposer une modification au règlement et de mettre une amende de 20 € pour le club recevant (Nationale 1, Nationale 2, Nationale 1 Féminine) s'il n'a pas entré le résultat avant le lundi à 08h00.

Cette proposition est adoptée pour une mise en application à partir de la saison 2027-2028.

C - Commission France Tambourin, Présidente Patricia Ganivenq

- **Film Tambour Battant**

Patricia Ganivenq informe le Comité directeur, que le 9 juin dernier, la Fabrique a accueilli l'équipe de tournage du film *Tambour battant*. À cette occasion, plusieurs prises de vue ont été réalisées au sein de l'atelier de fabrication de Tambourin avec l'aide de Boris. Ces images viendront illustrer le générique du film, mettant ainsi en lumière le savoir-faire artisanal et l'univers unique de la fabrication de tambourins.

- **Approvisionnement en toile fine**

Patricia Ganivenq évoque également les problèmes d'approvisionnement en toile fine tout au long de la saison. Actuellement, Boris est en rupture de stock même si une livraison de toile devrait arriver rapidement.

Philippe Gouneaud indique qu'il faudrait devenir indépendants de Giacomuzzi au niveau de la matière première, en ce qui concerne les cercles et la toile. Il indique qu'il a des contacts en Chine.

Le Comité Directeur le mandate pour avancer sur ce sujet.

D Commission Organisation des Compétitions Nationales,

Patricia Ganivenq informe le Comité directeur de la démission de Laure Berenguer de la Présidence de la Commission Organisation des Compétitions Nationales.

Il faut donc élire une nouvelle Présidente ou un nouveau Président. Après quelques discussions, Patrice Charles est élu à la Présidence de la commission.

- **Désignation du club organisateur des finales des Championnats de l'Hérault** qui se dérouleront le samedi 29 août.

Le Comité Directeur décide d'organiser ces finales à Notre-Dame-de-Londres qui est le seul club candidat.

Concernant le programme de ces finales, le club de Lavérune AST a envoyé un courrier à la Fédération en l'informant de son forfait lors de ces finales.

Le Comité Directeur prend acte de ce forfait et décide :

- d'attribuer le titre de champion de l'Hérault de Départementale 1 au club de Cazouls d'Hérault.
- d'infliger une amende de 200 € au club de Lavérune AST conformément au règlement fédéral.
- de déplacer la finale de Départementale 2 à 17h00 alors qu'elle était initialement prévue à 15h00. Cette finale opposera les équipes de Montarnaud et Notre-Dame-de-Londres.

- **Désignation du club organisateur des finales des Coupes de l'Hérault** qui se dérouleront les 19 et 20 septembre.

Le Comité Directeur décide de donner l'organisation de ces finales au club de Saint-Georges-d'Orques. Le club de Cazouls-d'Hérault était également candidat.

- **Engagements en Coupe de France.**

Les membres du Comité Directeur constatent qu'un nombre important de clubs de haut niveau, ne se sont pas engagés en Coupe de France. Seulement 3 équipes étaient engagées en Coupe de France Féminine.

Devant ce constat, les membres du Comité Directeur décident de rendre obligatoire l'engagement en coupe de France pour les clubs engagés en Nationale 1 et en Nationale 1 Féminine.

Cette modification de règlement sera proposée au vote de la prochaine Assemblée Générale de la Fédération.

Sur le même principe, les clubs de Nationale 2 seront obligés de s'engager en Coupe Condor.

Cette modification de règlement sera proposée au vote de la prochaine Assemblée Générale de la Fédération.

- **Championnat de France en salle**

Les dates des plateaux seront les suivantes pour la saison 2026 - 2027

- 1er plateau: les 30 et 31 janvier 2027 dans la région Occitanie
- 2ème plateau: les 13 et 14 février 2027 dans la région Hauts de France
- 3ème plateau: les 27 et 28 février 2027 dans la région Provence Alpes Côte d'Azur

Les membres du Comité Directeur demandent à Magali Vessière, également élue de la ligue Occitanie, d'étudier la possibilité que la ligue Occitanie porte l'organisation du premier plateau du championnat de France en salle comme le font la ligue PACA et le Comité Départemental de l'Oise lorsqu'un plateau est organisé sur leur territoire.

Le Comité Directeur décide de désigner une commission spécifique afin d'étudier un possible changement du format du championnat de France en salle.

Patrice Charles est chargé de l'organisation de cette réunion. La commission est composée de Patrice Charles, Lucie Fabre, Patricia Ganivenq, Philippe Gouneaud, Séverine Rougelin et Magali Vessière.

E - Commission Haut Niveau, Présidente Oznur Lavaud

- **Coupe d'Europe à Notre-Dame-de-Londres**

La compétition s'est déroulée les 4 et 5 août dernier.

Notre-Dame-de-Londres, chez les femmes et Solferino, chez les hommes, ont remporté la compétition.

Résultats :

Hommes

1 - Soferino

2 - Castellaro

3 - Cournonterral

4 - Gignac

Femmes

1 - Notre-Dame-de-Londres

2 : Tiglioiese

3 : Guidizzolo

4 : Poussan

- **Organisation d'une journée de cohésion pour les équipes de France jeunes à Mèze**
Cette journée de cohésion s'est déroulée le dimanche 18 juin et a regroupé l'ensemble des sélectionnés des 4 équipes de France. Le matin, les jeunes ont fait une chasse au trésor dans la ville de Mèze avant de se retrouver sur la plage.
- **Suivi de la préparation des équipes de France jeunes pour la Coupe de l'Amitié 2026**
Les différentes équipes de France continuent leur préparation. Toutes les équipes ont participé aux Masters organisés par le club de Cournonterral.

F - Commission Formation, Présidente Lucie Fabre

- **prochaines sessions du diplôme d'éducateur 1er degré**
Lucie Fabre indique que la Commission est dans l'attente des disponibilités de Carole Ferrier afin de pouvoir confirmer les dates des prochaines sessions en Région PACA et dans l'Hérault.

G - Commission Médicale, Présidente Laure Ferrières

- **Octobre rose**
Octobre rose est une campagne mondiale annuelle menée du 1er au 31 octobre pour sensibiliser au dépistage du cancer du sein, informer sur la maladie et récolter des fonds pour la recherche médicale.
Léa Fabre indique que la commission organisera une manifestation sur ce thème, le dimanche 11 octobre 2026, soit à Grabels, soit à Balaruc les Bains.
- **Envoi d'un questionnaire concernant les violences (morales et physiques)**
Léa Fabre indique que la commission a envoyé un questionnaire à tous les licenciés concernant les violences physiques et morales.
A ce jour, il y a eu 47 réponses.
La commission va analyser toutes les réponses et une information sera envoyée aux clubs ultérieurement sur le sujet.

H - Commission Règlement et Homologation des aires de Jeu, Président Patrice OM

- **Terrain de tambourin sur la commune de Pézenas**
Patricia Ganivenq informe le Comité Directeur qu'elle a été contactée par la commune de Pézenas (Hérault) pour étudier la possibilité de créer un terrain de tambourin sur un terrain de football en synthétique.
A ce jour, le traçage n'est pas effectué et il n'y a pas de demande d'homologation.
La Présidente a pu vérifier le terrain et visiter les installations. La visite s'est déroulée en présence du responsable des Sports et de l'adjointe aux Sports de la commune. Il y avait également des bénévoles susceptibles de créer le futur club de tambourin.

Règlement disciplinaire de la FFJBT

Les membres de la Commission de Discipline ont relevé un manque de précision dans un article du règlement disciplinaire.

Le délai de la période probatoire n'est pas indiqué dans l'article 25.
Les membres du Comité Directeur décident que ce délai sera de 2 ans.

Article actuel :

Article 25 - Sursis

Les sanctions prévues à l'article 22, autres que l'avertissement, le blâme et la radiation, peuvent être assorties en tout ou partie d'un sursis. La sanction assortie d'un sursis est réputée non avenue si, dans un délai de (15) après son prononcé, l'intéressé n'a fait l'objet d'aucune nouvelle sanction mentionnée à l'article 22. Toute nouvelle infraction sanctionnée pendant ce délai emporte révocation de tout ou partie du sursis.

Proposition de modification :

Article 25 - Sursis

Les sanctions prévues à l'article 22, autres que l'avertissement, le blâme et la radiation, peuvent être assorties en tout ou partie d'un sursis. La sanction assortie d'un sursis est réputée non avenue si, dans un délai de **2 ans** après son prononcé, l'intéressé n'a fait l'objet d'aucune nouvelle sanction

Cette proposition de modification sera soumise au vote à l'Assemblée Générale pour approbation.

2/ Commission de Discipline FFJBT

La Commission de Discipline a été saisie suite à des incidents survenus lors de la rencontre de Nationale 1 opposant Cournonsec et Gignac, le 4 mai 2026.

Après examen des rapports, des éléments et des auditions, la Commission de discipline a pris les décisions suivantes :

Sanction d'1 match de suspension, intégralement assortie du sursis, pour une période probatoire de 5 ans à compter du 8 juillet 2026, à l'encontre de Léo Durand, licencié du club de Cournonsec.

Sanction de 2 matchs de suspension intégralement assortie du sursis, pour une période probatoire de cinq ans à compter du 8 juillet 2026, à l'encontre de Thibaut Castelbou, licencié du Tambourin Club de Cournonsec.

3/ Relations internationales

● Coupe d'Europe des clubs Indoor

La FIBat a informé la FFJBT que la Coupe d'Europe en salle se déroulerait du 11 au 13 décembre 2026, à Segno en Italie.

De plus la FIBat envisage d'organiser l'édition 2027 au Portugal.

- **Date et organisation de la Coupe de l'Amitié**

La Fédération Française a demandé à la Fédération Italienne d'avancer, si possible, la date de la Coupe de l'amitié fin juillet - début août car les championnats de jeunes se terminent en France fin juin - début juillet.

Cette demande n'a pas été acceptée en raison du calendrier italien à cette période.

La Fédération Italienne a fait une contre-proposition à la FFJBT afin de repousser la manifestation au dernier week-end d'août ou au premier week-end de septembre.

La FFJBT ne peut pas accepter cette proposition puisqu'elle va à l'encontre de sa demande et que la rentrée scolaire est proche de ces dates.

En l'état, les rencontres internationales dans le cadre de la Coupe de l'amitié, restent donc à la même date pour l'année prochaine. Elles se dérouleront en Italie.

Le Comité Directeur évoque la possibilité d'intervertir les dates de la coupe d'Europe Open et de la Coupe de l'amitié. Ce sujet de discussion devra être évoqué par la Présidente lors de la prochaine réunion de la FIBaT.

4/Grille tarifaire FFJBT diverses

Les membres du Comité Directeur proposent des modifications sur la grille tarifaire pour la saison 2026-2027.

4-1 : Modification de la participation des clubs de Nationale 1 et de Nationale 2 à l'arbitrage

- 1ère phase (par équipe engagée) : 420 €
- 2ème phase : (par équipe) : au réel, 50 % par équipe participante

4-2 : Modification de la sanction pour absence d'un club à l'Assemblée Générale.

Actuellement, le montant est de 500 €.

Le Comité Directeur propose de réduire cette sanction à 100 €

4-3 : Modification du défraiement du juge de ligne

Actuellement, le montant est de 30 €.

Le Comité Directeur propose de le passer à 40 €

4-4 : Modification du libellé au sujet du déplacement de l'arbitre alors que la rencontre ne peut pas se dérouler.

libellé actuel : Arbitrage Central : cas de match non-début (intempéries, forfait ...)

libellé proposé : Arbitrage ~~Central~~ : cas de match non-début (intempéries, forfait ...)

Ces propositions de modifications à la grille tarifaire seront soumises au vote de l'Assemblée Générale pour approbation.

5/ Informations diverses

- **Agréments de tournois en salle**, organisés par le club de Mèze

- Tournoi Jeunes : les 16, 17 et 18 octobre 2026.
- Tournoi Adultes : les 30, 31 octobre et 01 novembre 2026.

Ces deux demandes d'agrément de tournois en salle sont validées par le Comité Directeur.

Document transmis à :

- tous les présidents de Ligues Régionales, Comités Départementaux et Clubs.
- tous les membres du Comité Directeur.

Patrice CHARLES
Secrétaire Général



Patricia GANIVENQ
Présidente FFJBT

